

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2114

17 août 2015

### SOMMAIRE

Action Health S.A. ....	101432	Helio Energia Holdings S.A. ....	101428
Aida Wedo 12 S.à r.l. ....	101431	Hexavest S.à r.l. ....	101426
Aida Wedo 8 S.à r.l. ....	101432	H.I.G. Luxembourg Holdings 67 S.à r.l. ....	101429
Albavis S.A. ....	101433	Hines Luxembourg Investment Management S.à r.l. ....	101429
Allegion Luxembourg Holding and Financing S.à r.l. ....	101432	Jay Enterprise Sàrl ....	101429
Alliance Gestion S.A. ....	101433	Kaltchuga Fund ....	101429
Anthos S.à r.l. ....	101433	KoMed Home Care S.A. ....	101430
Apollo Taurus S.à r.l. ....	101430	KoSa Foreign Holdings S.à r.l. ....	101430
Arlon Invest S.A. ....	101432	LM2 S.A. ....	101442
Armatures S.à r.l. ....	101433	LSF 6 S.à r.l. ....	101434
Breuilhe S.A. ....	101431	LSREF4 Benelux Topco S.à r.l. ....	101434
CWI Holding S.A. ....	101426	Mexbrew Investment S.à r.l. ....	101436
FFI III S.à r.l. ....	101431	MIM 3 S.A. Luxembourg ....	101456
Financière Forêt S.à r.l. ....	101431	Océanie Investments S.A. ....	101456
Fritza S.A. ....	101430	PARS Aspire Fund ....	101467
GCL Holdings S.C.A. ....	101445	Rems Constructions S.à r.l. ....	101470
GE-CFE Luxembourg S.à r.l. ....	101427	RMC LRC 2 ....	101446
GTIC S.à r.l. ....	101428	R Wealth Management SICAV SIF ....	101468
Guinot S.A. ....	101427	SDP 2 S.à r.l. ....	101463
HaMer Holding S.à r.l. ....	101427	Taxi Transportes Da Silva "O Carriço" ....	101472
Hanni S.à r.l. ....	101427	Toy Box S.à r.l. ....	101426
Harsco Luxembourg S.à r.l. ....	101428	Vaalux S.à r.l. ....	101426
Havisham S.à r.l. ....	101428	Vit I Holdco S.à r.l. ....	101426
Heimann Europe S.à r.l. ....	101427	White and Blue S.A. ....	101442

**Toy Box S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1274 Howald, 60, rue des Bruyères.  
R.C.S. Luxembourg B 186.948.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015092677/9.

(150103841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

---

**Vit I Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 185.027.

—  
Les statuts coordonnés au 29 mai 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 15 juin 2015.

Référence de publication: 2015092697/10.

(150103086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

---

**Vaalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.  
R.C.S. Luxembourg B 63.320.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015092699/10.

(150103392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

---

**CWI Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.  
R.C.S. Luxembourg B 139.296.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Domiciliataire*

Référence de publication: 2015096620/11.

(150107106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2015.

---

**Hexavest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 164.805.

—  
EXTRAIT

Il résulte du transfert de parts réalisé en date du 19 juillet 2012 que l'associé Index Ventures VI (Jersey), L.P. transfère 283,316 parts sociales de classe B à la société Index Venture VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., une Limited Partnership, enregistré au Jersey Financial Services Comm., sous le numéro 1438, ayant son siège social au 1 Seaton Place, JE4 8YJ St Helier, Jersey, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2015.

Référence de publication: 2015099563/14.

(150109880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2015.

---

**Guinot S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 132.677.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2015099550/9.  
(150109067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2015.

---

**HaMer Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 112.296.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 26 juin 2015.  
Référence de publication: 2015099558/10.  
(150109343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2015.

---

**Hanni S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9540 Wiltz, 33, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 183.205.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2015099553/10.  
(150109484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2015.

---

Signature.

**Heimann Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3509 Dudelange, 72, rue de Lentz.  
R.C.S. Luxembourg B 186.870.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Heimann Europe S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015099559/12.  
(150110083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2015.

---

**GE-CFE Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 878.055,00.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.  
R.C.S. Luxembourg B 87.304.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour GE-CFE Luxembourg S.à.r.l.*

S.Th. Kortekaas

*Mandataire*

Référence de publication: 2015099527/13.  
(150108996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2015.

---

**Harsco Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 285.129,70.**

Siège social: L-3593 Dudelange, 100, rue de Volmerange.  
R.C.S. Luxembourg B 132.255.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2015099556/9.  
(150109079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2015.

---

**Helio Energia Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.  
R.C.S. Luxembourg B 191.270.

## EXTRAIT

Il est à noter que Monsieur Dale Vander Woude demeure désormais au Rua Vicente Linhares, 500, Sala 507, Fortaleza/Ceara/Brazil, 60.135-020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2015099560/11.  
(150109679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2015.

---

**GTIC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 74, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 197.496.

Suite à la décision du gérant unique de la société GTIC S.à r.l., le siège social a été transféré, avec effet immédiat, de L-8081 Bertrange, 32, rue de Mamer, à L-8080 Bertrange, 74, route de Longwy.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GTIC S.à r.l.  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2015099548/13.  
(150110137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2015.

---

**Havisham S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 159.399.

En date du 2 juin 2015, les résolutions suivantes ont été adoptées par l'associé unique:

- 1) La démission de Monsieur Gregor Gottlieb de son mandat de gérant a été acceptée avec effet au 21 mai 2015.
- 2) La personne suivante a été nommée en tant que nouveau gérant, avec effet au 22 mai 2015 et pour une durée déterminée:

- Monsieur Arnaud Gebhart, né le 14 avril 1975 à Clermont-Ferrand, France, avec adresse professionnelle à 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

- 3) Il a été décidé de modifier la durée du mandat des gérants d'une durée illimitée à une durée limitée.

En conséquence, le mandat des gérants suivants prendra fin lors de la prochaine assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2015:

- Mr. Jean-Christophe Ehlinger
- Mr. Mark Doherty
- Mr. Steven Greenspan

Luxembourg, le 25 juin 2015.

Référence de publication: 2015099557/21.

(150109990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2015.

---

**Hines Luxembourg Investment Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 186.667.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Isabelle Pairon.

Référence de publication: 2015099566/10.

(150109034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2015.

---

**Jay Enterprise Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

- Monterey Audit Sàrl, agent domiciliataire, dénonce le siège social de la société

Jay Enterprise Sàrl, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 158.585.

et domiciliée au 29, Avenue Monterey L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2015.

Philippe GAIN

*Gérant*

Référence de publication: 2015099656/12.

(150108940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2015.

---

**H.I.G. Luxembourg Holdings 67 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 194.715.

En date du 12 juin 2015, l'associé unique BOF II Realty Holdings LLC, avec siège social au 1209, Orange Street, Wilmington Etats-Unis, a cédé la totalité de ses 13.000 parts sociales à BOF II Cayman Realty Holdings Ltd., avec siège social à Ugland House, South Church Street, KY1-1104 George Town Grand Cayman, Iles Caïmans, qui les acquiert.

En conséquence, l'associé unique de la société est BOF II Cayman Realty Holdings Ltd., précité, avec 13.000 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2016.

Référence de publication: 2015099552/15.

(150109235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2015.

---

**Kaltchuga Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 123.323.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale statutaire du 24 juin 2015*

L'Assemblée réélit Messieurs Bernard Lozé et Frédéric Neefs, résidant professionnellement au 8-10, Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg et Serge D'Orazio et Stéphane Ries, résidant professionnellement au 43, Boulevard Royal, L-2955 Luxembourg en tant qu'administrateurs pour un nouveau mandat d'un an, se terminant à l'assemblée générale statutaire de 2016.

Il est décidé de réélire Deloitte Audit en tant que réviseur d'entreprises pour un nouveau mandat d'un an, se terminant à l'assemblée générale statutaire de 2016.

Certifié conforme et sincère

*Pour KALTCHUGA FUND*

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2015099682/17.

(150109225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2015.

---

**KoSa Foreign Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 100.565.

Les comptes consolidés de la maison mère INVISTA B.V. au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015099672/10.

(150109138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2015.

**Apollo Taurus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.520.

Par résolutions signées en date du 22 juin 2015, les associés ont décidé d'accepter la démission de Priscille Fourneaux, avec adresse professionnelle au 43, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet au 28 février 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2015.

Référence de publication: 2015100147/13.

(150110834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2015.

**KoMed Home Care S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 40-42, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 62.470.

Im Protokoll der jährlichen Hauptversammlung, die am 8. Mai 2015 um 10.00 Uhr abgehalten worden ist, haben die Aktionäre folgende Entscheidungen getroffen:

1. Die Hauptversammlung hat beschlossen, den Abschlussprüfer Capital Immo Luxembourg S.A., RCB 93635, mit Sitz in 91, rue Cents, L-1319 Luxemburg abzurufen. Als neuer Abschlussprüfer wird die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Fiduciaire Comptable Vogel & Monteiro R.C.B. Nr. 112 699 mit Sitz in 91, rue Cents, L-1319 Luxemburg bis zur Generalversammlung 2019 ernannt.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 8. Mai 2015.

Référence de publication: 2015099671/15.

(150109085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2015.

**Fritza S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 189.301.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, tenue le 11 mai 2015, que la liquidation de la société, décidée en date du 14 janvier 2015, a été clôturée et que la société FRITZA S.A. a définitivement cessé d'exister. Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pour une période de cinq ans au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Luxembourg, le 26 juin 2015.

*Pour: FRITZA S.A.*

Société anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

Référence de publication: 2015102995/16.

(150112764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

**Breuilhe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 19, rue Côte d'Eich.  
R.C.S. Luxembourg B 125.829.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015099283/9.

(150109847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2015.

---

**Financière Forêt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 43-45, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 111.888.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 mars 2015.

Pour statuts coordonnés

Référence de publication: 2015102967/11.

(150112748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

---

**Aida Wedo 12 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-8399 Windhof, 7, rue des Trois Cantons.  
R.C.S. Luxembourg B 191.379.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 de la société Aida Wedo 12 S.à r.l. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 18 juin 2015.

*Pour Aida Wedo 12 S.à r.l.*

Référence de publication: 2015096447/12.

(150107050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2015.

---

**FFI III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 100.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 187.243.

**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique de la Société en date du 15 juin 2015 que le mandat de M. Frits Carlsen en tant que gérant de classe B de la Société a pris fin avec effet au 30 juin 2015 et que Mme Kathryn O'Sullivan, née le 28 juin 1963 à San Jose, Californie, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 47, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg a été nommée en tant que gérant de classe B du conseil de gérance de la Société avec effet au 30 juin 2015 et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Nancy Gail Zimmerman, gérant de classe A;
- John Spinney, gérant de classe A;
- Hakim Bendriss, gérant de classe B;
- Natisha Nicole Ramroop, gérant de classe B;
- Kathryn O'Sullivan, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2015.

Référence de publication: 2015102977/22.

(150113494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

---

**Arlon Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 75.107.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2015096486/9.  
(150107196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2015.

---

**Action Health S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.  
R.C.S. Luxembourg B 99.438.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015096471/10.  
(150107525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2015.

---

**Aida Wedo 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-8399 Windhof, 7, rue des Trois Cantons.  
R.C.S. Luxembourg B 183.664.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 de la société Aida Wedo 8 S.à r.l. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 18 juin 2015.

*Pour Aida Wedo 8 S.à r.l.*

Référence de publication: 2015096454/12.  
(150107083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2015.

---

**Allegion Luxembourg Holding and Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 167.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 178.652.

**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 18 juin 2015 que:

1. La démission de Monsieur Marc Chong Kan, gérant de catégorie B de la Société a été acceptée avec effet au 19 juin 2015;
2. La démission de Monsieur Scott McKinlay, gérant de catégorie B de la Société a été acceptée avec effet au 19 juin 2015
3. Monsieur Pierre-Philippe Mercier, né le 11 janvier 1979 à Mulhouse, France, résidant professionnellement au 26, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, a été nommé gérant de catégorie B de la Société avec effet au 19 juin 2015 et ce pour une durée indéterminée;
4. Monsieur Yves Defraigne, né le 7 septembre 1972 à Liège, Belgique, résidant professionnellement au 26, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, a été nommé gérant de catégorie B de la Société avec effet au 19 juin 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 19 juin 2015.

Référence de publication: 2015096455/23.  
(150107445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2015.

---



**Armatures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4192 Pontpierre, rue de Schiffflange.  
R.C.S. Luxembourg B 175.101.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015096487/9.

(150107341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2015.

---

**Alliance Gestion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4873 Lamadelaine, 16, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 75.624.

Remplace et rectifie le dépôt numéro: L150044056 des comptes annuels au 31 décembre 2012 qui ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ALLIANCE GESTION S.A.*

Référence de publication: 2015096479/11.

(150107787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2015.

---

**Anthos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.  
R.C.S. Luxembourg B 137.886.

**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 5 juin 2015 au siège social que:

Suite à la réélection de tous les gérants sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2015, le conseil de gérance se compose de:

- Raf Bogaerts, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;
- Matthias Van der Looven, responsable financier, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

Référence de publication: 2015096482/15.

(150107143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2015.

---

**Albavis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 141.250.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 18 novembre 2013*

L'Assemblée constate et accepte la démission de M. MEVI Filippo, avocat, né à Rome (Italie), le 9 octobre 1965, demeurant à I-00046 Grottaferrata, 87, Via della Pedica, à dater de ce jour, de son poste d'Administrateur.

A l'unanimité et par vote spécial, l'Assemblée décide de nommer Mme GERARD Aurélie, né à Bruxelles (Belgique), le 16 novembre 1985, demeurant professionnellement à L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon, à la fonction d'Administrateur, avec effet au 18 novembre 2013.

Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

ALBAVIS S.A.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015096475/19.

(150107150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2015.

---

**LSREF4 Benelux Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. LSF 6 S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 196.204.

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth day of June,

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) (the "RCS") under number B 91796 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs Isabel DIAS, private employee, professionally residing at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a power of attorney, given in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, on 17 June 2015,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSF 6 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) registered with the RCS under number B 196204, with a share capital of EUR 12,500.-, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg and incorporated pursuant to a deed of Maître Jacques CASTEL, notary residing in Grevenmacher, acting in replacement of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg dated 10 April 2015 (the "Articles"), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") dated 11 June 2015 number 1472 (the "Company"). The articles of incorporation have not been amended since.

The appearing party, through its proxyholder, declared and requested the undersigned notary to state that:

1. The entire issued share capital represented by 100 (one hundred) shares is held by the Sole Shareholder.
2. The Sole Shareholder is represented by a proxy so that all shares in issue in the Company are represented at this extraordinary decision of the Sole Shareholder so that the decisions can be validly taken on all the items of the below agenda.
3. The agenda of the meeting is as follows:

*Agenda*

- a) Change of the name of the Company to "LSREF4 Benelux Topco S.à r.l." (the "Name Change");
- b) Subsequent amendment of article 4 (Name) of the Articles to reflect such Name Change;
- c) Amendment of the share register of the Company in order to reflect the change proposed above with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of the Sole Shareholder, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the Name Change in the share register of the Company and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

The Sole Shareholder, represented as stated above, then, asked the undersigned notary to record their resolutions as follows:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the Company's name into "LSREF4 Benelux Topco S.à r.l."

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to subsequently amend article 4 (Name) of the Articles so as to read it as follows in the English version of the Articles:

" **Art. 4. Name.** The corporate name of the Company is "LSREF4 Benelux Topco S.à r.l."

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the change resolved above and hereby empower and authorise any manager of the Company and/or any employee of the Sole Shareholder, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the Name Change in the share register of the Company and (ii) to any formalities in connection therewith.

### Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder appearing signed, together with the notary the present original deed.

#### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-huit juin,

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 91796 (l'Associé Unique),

ici représentée par Madame Isabel DIAS, employée privée, ayant son adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration donnée à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, le 17 juin 2015.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel qu'indiqué ci-avant, a déclaré être l'Associé Unique de LSF 6 S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 196204, ayant un capital social de EUR 12.500,-, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, et constituée suivant un acte de Maître Jacques CASTEL, notaire de résidence à Grevenmacher, agissant en remplacement de Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg daté du 10 avril 2015 (les «Statuts») publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 11 juin 2015, numéro 1472 (la «Société»). Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

La partie comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. La totalité du capital social, représentée par 100 (cent) parts sociales, est détenu par l'Associé Unique.
2. L'Associé Unique est représenté en vertu d'une procuration de sorte que toutes les parts sociales émises par la Société sont représentées à cette décision extraordinaire de l'Associé Unique et toutes les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour ci-après.
3. L'ordre du jour est le suivant:

#### Ordre du jour

- a) Changement de nom de la Société en «LSREF4 Benelux Topco S.à r.l.» (le «Changement de Dénomination»);
- b) Par conséquent, modification de l'article 4 (Dénomination) des Statuts afin d'y refléter ce Changement de Dénomination;
- c) Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter le changement proposé ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou à tout employé de l' Associé Unique, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription du Changement de Dénomination dans le registre de parts sociales de la Société et (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire de prendre acte des résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Associé Unique décide de changer le nom de la Société en «LSREF4 Benelux Topco S.à r.l.».

#### Deuxième résolution

L'Associé Unique décide en conséquence de modifier l'article 4 (Dénomination) des Statuts, de sorte qu'il ait la teneur suivante dans la version française des Statuts:

« **Art. 4. Dénomination.** La société est dénommée «LSREF4 Benelux Topco S.à r.l.» »

#### Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et/ou tout employé de l' Associé Unique, afin

d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription du Changement de Dénomination dans le registre de parts sociales de la Société ainsi que (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction en langue française. A la requête de ce même mandataire et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au bureau du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du document faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire comparant et le notaire ont signé le présent acte original.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 19 juin 2015. Relation: 2LAC/2015/13759. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 25 juin 2015.

Référence de publication: 2015099734/123.

(150109793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2015.

#### **Mexbrew Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 55.665.350,00.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 174.652.

In the year two thousand fifteen,  
on the twenty-seventh day of May.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

- Brandbev S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre du commerce et des sociétés) under the number B 80.984,

here represented by Mr Yannick Bomans, with professional address at 5, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, Grand-Duchy of Luxembourg,

by virtue of a power of attorney given under private seal,

- EFC S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, Grand-Duchy of Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre du commerce et des sociétés) (the "Contributor"),

here represented by Mr Gert Boulangé, with professional address at 5, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, Grand-Duchy of Luxembourg,

by virtue of a power of attorney given under private seal.

Said powers of attorney signed ne varietur by the proxyholders of the appearing parties and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented by their proxyholders, have requested the undersigned notary to state as follows:

I. That Brandbev S.à r.l., aforementioned, is currently the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Mexbrew Investment S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre du commerce et des sociétés) under the number B 174.652, and incorporated by a notarial deed enacted on 19 December 2012, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations on 13 March 2013 under number 620 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time by a notarial deed dated 31 May 2013, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations on 31 July 2013 under number 1849.

II. That the share capital of the Company currently amounts to six million and fifty United States Dollars (USD 6.000.050.-) represented by one hundred twenty thousand and one (120.001) shares with a nominal value of fifty United

States Dollars (USD 50.-) each, all fully subscribed and entirely paid up so that the meeting can validly decide on all items of the agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of notice right;
2. Approval of the creation of preferred classes of shares and determination of their specific rights;
3. Increase of the share capital of the Company by an amount of forty-nine million six hundred sixty-five thousand three hundred United States Dollars (USD 49,665,300.-), so as to raise it from its current amount of six million and fifty United States Dollars (USD 6.000.050.-) to fifty-five million six hundred sixty-five thousand three hundred fifty United States Dollars (USD 55,665,350) by the issuance of nine hundred ninety-three thousand three hundred six (993,306) new class A shares with a nominal value of fifty United States Dollars (USD 50.-), together with a share premium of nineteen billion eight hundred sixteen million four hundred fifty-five thousand seven hundred seventy-three United States Dollars (USD 19,816,455,773.-) in favour of EFC S.à r.l.;
4. Subscription, intervention of the subscriber and payment of the new shares of the Company by way of a capitalization of a claim;
5. Subsequent amendment of the articles 6.1 and 12 of the articles of association of the Company; and
6. Miscellaneous.

IV. That, on basis of the agenda, (i) the Sole Shareholder shall take the first, second and third resolutions in the presence of the Contributor, and (ii) the remaining resolutions shall be taken together by the Sole Shareholder and the Contributor, the latter in its capacity as new shareholder.

*First resolution*

The Sole Shareholder resolved to waive its right to the prior notice of the current meeting; it acknowledged being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agreed to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It was further resolved that all the documentation produced to the meeting had been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolved to create preferred classes of shares to be distinguished between themselves by reference to a letter of the alphabet (each a "Class of Shares").

Each Class of Shares shall track the performance and yield of the underlying assets (the "Investment") and shall follow and give right to a fraction of the corporate assets and profits of the Company. In this respect it was resolved to amend articles 6 and 12 of the articles of association to provide for specific rights and obligations attached to each Class of Shares.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of forty-nine million six hundred sixty-five thousand three hundred United States Dollars (USD 49,665,300.-), so as to raise it from its current amount of six million and fifty United States Dollars (USD 6.000.050.-) to fifty-five million six hundred sixty-five thousand three hundred fifty United States Dollars (USD 55,665,350.-) by the issuance of nine hundred ninety-three thousand three hundred six (993,306) new class A shares with a nominal value of fifty United States Dollars (USD 50.-) each (the "Class A Shares"), together with the payment of a share premium of nineteen billion eight hundred sixteen million four hundred fifty-five thousand seven hundred seventy-three United States Dollars (USD 19,816,455,773) (the "Class A Share Premium"). The Class A Shares and Class A Share Premium are to be fully paid-up through the capitalization by the Contributor of a claim in an aggregate amount of nineteen billion eight hundred sixty-six million one hundred twenty-one thousand seventy-three United States Dollars (USD 19,866,121,073.-) (the "Capitalization").

*Fourth resolution*

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervenes the Contributor, hereby represented by its proxyholder prenamed, which declares to subscribe to and entirely pay-up the Class A Shares, having an aggregate value of forty-nine million six hundred sixty-five thousand three hundred United States Dollars (USD 49,665,300.-) together with the payment of the Class A Share Premium, through the Capitalization.

*Valuation*

The total value of the Capitalization is of nineteen billion eight hundred sixty-six million one hundred twenty-one thousand seventy-three United States Dollars (USD 19,866,121,073.-) being the United States Dollars equivalent of three hundred and three billion eight hundred and nine million seven hundred and sixty-eight thousand five hundred eighty-six Mexican Pesos (MXN 303,809,768,586) based on the USD/MXN exchange rate published on 11 May 2015 by Bloomberg, pursuant to which USD 1.- equals to MXN 15,292858. Such value, is documented in a Luxembourg independent qualified

auditor's report from PricewaterhouseCoopers, (société cooperative) (the "Audit Report") dated 27 May 2015, which will remain hereafter attached as Schedule 1 and which conclusions are as follows:

"Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the Contribution in Kind does not correspond at least to the number and the nominal value of the shares together with a share premium to be issued in counterpart."

The Capitalization is allocated as follows:

- forty-nine million six hundred sixty-five thousand three hundred United States Dollars (USD 49,665,300.-) to the share capital (Class A Shares)
- nineteen billion eight hundred sixteen million four hundred fifty-five thousand seven hundred seventy-three United States Dollars (USD 19,816,455,773.-) to the Class A Share Premium.

*Evidence of the Capitalization's existence*

Proof of the Capitalization has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledged it.

*Fifth resolution*

As a consequence of the foregoing statement and resolutions, it is resolved to amend articles 6.1., 6.3 and 12 of the Company's articles of association to read as follows:

**Art. 6.1. Subscribed share capital.** The issued share capital of the Company amounts to fifty-five million six hundred sixty-five thousand three hundred fifty United States Dollars (USD 55,665,350.-) represented by one hundred twenty thousand one (120,001) ordinary shares and nine hundred ninety-three thousand three hundred six (993,306) class A shares (the "Class A Shares") with a nominal value of fifty United States Dollars (USD 50.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

The Company may also issue from time to time new classes of preferred tracking shares to be distinguished between themselves by reference to a letter of the alphabet (each a "Class of Shares"). Each Class of Shares will track the performance and yield of the underlying assets (the "Investment") they will follow and give right to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in accordance with the provisions of article 12.

Any assets contributed to the Company and in consideration of which shares of a Class of Shares are issued and any subsequent asset that would replace such contributed asset as the case may be, will be considered as an Investment.

In addition to the corporate capital, a share premium reserve account will be created for each Class of Shares to be denominated by the corresponding letter. Any amount of share premium which has been paid in respect of the subscription of any shares of a Class of Shares in addition to the par value shall be booked on the said specific share premium reserve account attached to the relevant Class of Shares. The aggregate amount of each said share premium account shall be at the free disposal of the shareholder(s) holding the particular Class of Shares to which such share premium relates and may be distributed to the shareholder(s) holding the particular Class of Shares on a pro-rata basis, converted into share capital or used to absorb existing losses of the company.

As long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one-shareholder company ("société unipersonnelle") in the meaning of article 179 (2) of the Law. In this contingency articles 200-1 and 200-2 of the Law, amongst others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing."

**Art. 6.3.** It is resolved to delete article 6.3 and to renumber the subsequent sections of article 6 accordingly.

**Art. 12. Distribution of profits.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The net profits and losses made by the Company and (i) deriving directly from an Investment or (ii) resulting from any other net profit derived by the Company out of the profits generated by such Investment will be fully allocated to the relevant Class of Shares.

Any other net profits and losses realized by the Company will be allocated to the holder(s) of the ordinary shares in proportion to the quota of their shares in the capital of the Company.

In case of losses of an Investment (such Investment being referred to as "the Defaulting Investment"), the dividends to be paid in the framework of the other Investments may not exceed the amount representing (i) the net profits of the Company in any financial year and (ii) the retained earnings if any. The following financial year, the amount representing the net profits of the other Investments in excess of the net profits of the Company which could not be distributed during the preceding financial year due to the losses of the Defaulting Investment will be deducted from the results of the Defaulting Investment and allocated to the results of the other Investments for the purpose of determining the total amounts that can be distributed with respect to each Investment.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends, including during the first financial year, subject to the drafting of an interim balance sheet showing that sufficient funds are available



for distribution. Any manager may require, at its sole discretion, to have this interim balance sheet reviewed by an independent auditor at the Company's expenses. The amount to be distributed (i) may not exceed total profits since the end of the last financial year; as the case may be, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and amount to be allocated to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles and (ii) should comply with the provisions of this article 12”.

There being no further business, the meeting is terminated.

#### *Costs*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately six thousand five hundred euro.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Munsbach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the appearing parties, they signed together with Us the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze,

le vingt-sept mai.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

- Brandbev S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 80.984,

ici représentée par Monsieur Yannick Bomans, résidant professionnellement au 5, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé

- EFC S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg (l'“Apporteur”);

ici représentée par Monsieur Gert Boulangé, résidant professionnellement au 5, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires des parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées par leurs mandataires, ont requis le notaire instrumentant d'acter comme suit:

I. Que Brandbev S.à r.l., précitée, est actuellement l'associé unique (l'“Associé Unique”) de Mexbrew Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.652, et constituée aux termes d'un acte notarié reçu le 19 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations le 13 mars 2013 sous le numéro 620 (la “Société”). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié dressé en date du 31 mai 2013 et publié dans le Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations le 31 juillet 2013 sous le numéro 1849.

II. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à six millions cinquante dollars américains (USD 6.000.050.-) représenté par cent-vingt mille et une (120.001) parts sociales avec une valeur nominale de cinquante dollars américains (USD 50.-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées, par conséquent l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Approbation de la création de parts sociales privilégiées et détermination de leurs droits spécifiques;

3. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de quarante-neuf millions six cent soixante-cinq mille trois cents dollars américains (USD 49.665.300.-), afin de le porter de son montant actuel de six millions cinquante dollars américains (USD 6.000.050.-) à cinquante-cinq millions six cent soixante-cinq mille trois cent cinquante dollars américains (USD 55.665.350.-) par l'émission de neuf cent quatre-vingt-treize mille trois cent six (993.306) nouvelles parts sociales

de classe A avec une valeur nominale de cinquante dollars américains (USD 50.-), conjointement avec une prime d'émission de dix-neuf milliards huit cent seize millions quatre cent cinquante-cinq mille sept cent soixante-treize dollars américains (USD 19.816.455.773.-) en faveur de EFC S.à r.l.;

4. Souscription, intervention du souscripteur et libération intégrale des nouvelles parts sociales de la Société par capitalisation d'une créance;

5. Modification subséquente des articles 6.1 et 12 des statuts de la Société; et

6. Divers.

IV. Que sur base de l'ordre du jour, (i) l'Associé Unique prendra individuellement et en présence de l'Apporteur, les première, deuxième et troisième résolutions, et (ii) le reste des résolutions seront prises conjointement par l'Associé Unique et l'Apporteur, ce dernier en sa qualité de nouvel associé.

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de renoncer à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; il reconnaît qu'il a été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère donc avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de créer des classes de parts sociales privilégiées distinguées entre elles par une lettre de l'alphabet (chacune une "Classe de Parts Sociales").

Chaque Classe de Parts Sociales suivra la performance et le rendement des actifs sous-jacents ("Investissement") qu'elle suivra et donnera droit à une fraction des actifs et des profits de la Société. A cet égard, il a été décidé de modifier les articles 6 et 12 des statuts de la Société afin de prévoir des droits et obligations spécifiques qui seront attachés à chaque Classe de Parts Sociales.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quarante-neuf millions six cent soixante-cinq mille trois cents dollars américains (USD 49.665.300.-), de manière à le porter de son montant actuel de six millions cinquante dollars américains (USD 6.000.050.-) à cinquante-cinq millions six cent soixante-cinq mille trois cent cinquante dollars américains (USD 55.665.350.-) par l'émission de neuf cent quatre-vingt-treize mille trois cent six (993.306) nouvelles parts sociales de classe A avec une valeur nominale de cinquante dollars américains (USD 50.-) chacune (les "Parts Sociales de Classe A"), ensemble avec le paiement d'une prime d'émission de dix-neuf milliards huit cent seize millions quatre cent cinquante-cinq mille sept cent soixante-treize dollars américains (USD 19.816.455.773.-) (la "Prime d'Emission de Classe A"). Les Parts Sociales de Classe A et la Prime d'Emission de Classe A seront entièrement souscrites et libérées par la capitalisation d'une créance par l'Apporteur d'un montant total de dix-neuf milliards huit cent soixante-six millions cent vingt et un mille soixante-treize dollars américains (USD 19.866.121.073.-) (la "Capitalisation").

#### *Quatrième résolution*

##### *Intervention - Souscription - Libération*

Intervient ensuite l'Apporteur, ici représenté par son mandataire précité qui déclare souscrire et libérer entièrement toutes les Parts Sociales de Classe A, dont la valeur totale s'élève à quarante-neuf millions six cent soixante-cinq mille trois cents dollars américains (USD 49.665.300.-) sous réserve du paiement de la Prime d'Emission de Classe A, par le moyen de la Capitalisation.

#### *Evaluation*

La valeur totale de la Capitalisation s'élève à dix-neuf milliards huit cent soixante-six millions cent vingt et un mille soixante-treize dollars américains (USD 19.866.121.073.-) étant le montant en dollars américains équivalent à trois cent trois milliards huit cent neuf millions sept cent soixante-huit mille cinq cent quatre-vingt-six Pesos Mexicain (MXN 303.809.768.586) basé sur le taux de conversion USD/MXN publié le 11 mai 2015 par Bloomberg, en vertu duquel USD 1.- équivaut à MXN 15,292858. Cette valeur est documentée dans un rapport d'un réviseur d'entreprise agréé luxembourgeois de chez PricewaterhouseCoopers (société coopérative) (le "Rapport d'Auditeur") daté du 27 mai 2015, qui demeurera attaché à cet acte en tant qu'Annexe 1 et dont les conclusions sont les suivantes

«Sur la base de notre revue, aucun élément n'a attiré notre attention et qui nous porterait à croire que la valeur totale de l'apport en nature ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des parts sociales à émettre et la prime d'émission corrélative.»

La Capitalisation est allouée comme suit:

- quarante-neuf millions six cent soixante-cinq mille trois cents dollars américains (USD 49.665.300.-) au capital social (Parts Sociales de Classe A)



- dix-neuf milliards huit cent seize millions quatre cent cinquante-cinq mille sept cent soixante-treize dollars américains (USD 19.816.455.773.-) à la Prime d'Emission de Classe A.

#### *Preuve d'existence de l'Apport*

Preuve de l'existence de cet Apport a été donnée au notaire soussigné, qui la constate et la reconnaît expressément.

#### *Cinquième résolution*

Suite aux déclarations et résolutions précédents, il est décidé de modifier les articles 6.1., 6.3 et 12 des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

“ **Art. 6.1. Capital social souscrit.** Le capital social de la Société s'élève à cinquante-cinq millions six cent soixante-cinq mille trois cent cinquante dollars américains (USD 55.665.350.-) représenté par cent vingt mille et une (120.001) parts sociales ordinaires et neuf cent quatre-vingt-treize mille trois cent six (993.306) parts sociales de classe A (les “Parts Sociales de Classe A”) d'une valeur nominale de cinquante dollars américains (USD 50.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La Société peut également émettre, au cas par cas, de nouvelles classes de parts sociales préférentielles traçantes distinguées entre elles par une lettre de l'alphabet (chacune, une “Classe de Parts Sociales”). Chaque Classe de Parts Sociales suivra la performance et le rendement des actifs sous-jacents (l'“Investissement”) et donnera droit à une fraction des actifs et des bénéfices de la Société conformément aux dispositions de l'article 12.

Tous les actifs apportés à la Société et en contrepartie desquels une Classe de Parts Sociales sera émise ainsi que tout actif subséquent qui remplacerait un tel actif le cas échéant, sera considéré comme un Investissement.

En sus du capital social, un compte de prime d'émission sera créé pour chaque Classe de Parts Sociales libellée sous la lettre correspondante. Tout montant de prime d'émission qui a été versé en sus de la valeur nominale au titre de la souscription d'une part sociale d'une Classe de Parts Sociales, doit-être comptabilisé sur ledit compte de prime d'émission de la Classe de Parts Sociales correspondante. Le montant global de chaque compte de prime d'émission sera à la libre disposition de/des l'associé(s) détenant la Classe particulière de Parts Sociales à laquelle ce compte de prime d'émission est associé et pourra être distribué à/aux l'associé(s) détenant la Classe particulière de Parts Sociales au prorata, être converti en capital social ou être utilisé pour absorber les pertes existantes de la société.

Aussi longtemps que les parts sociales seront soient détenues par un seul associé, la Société sera une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. En ce sens les articles 200-1 et 200-2 de la Loi, entre autres, seront applicables, par conséquent chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société seront établis par écrit.”

**Art. 6.3.** Il est décidé de supprimer l'article 6.3 et renuméroter par conséquent les sections subséquentes de l'article 6.

“ **Art. 12. Distribution de bénéfices.** Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Il est prélevé 5% sur le bénéfice net de la Société pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne 10% du capital social de la Société.

Les bénéfices nets et les pertes engendrés par la Société et (i) découlant directement d'un Investissement ou (ii) résultant de tout autre bénéfice net engendré par la Société sur les bénéfices générés par l'Investissement sera entièrement attribuée à la Classe de Parts Sociales concernée.

Tout autre bénéfice net réalisé par la Société sera attribué aux associés au prorata du nombre de leurs parts sociales dans le capital de la Société.

En cas de pertes d'un Investissement (tel Investissement étant dénommé l'“Investissement Défaillant”), les dividendes distribuables dans le cadre d'autres Investissements ne peuvent dépasser le montant représentant (i) les bénéfices nets de la Société dans tout exercice et (ii) les bénéfices reportés le cas échéant. Lors de l'exercice social suivant, le montant représentant les bénéfices nets des autres Investissements dépassant les bénéfices nets de la Société qui ne pouvait être distribué au cours de l'exercice social précédent en raison des pertes de l'Investissement Défaillant seront déduits des résultats du Investissement Défaillant et alloués aux résultats des autres Investissements dans le but de déterminer les montants totaux qui peuvent être distribués au titre de chaque Investissement.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes, y compris durant le premier exercice social, à condition d'établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Tout gérant pourra requérir à sa seule discrétion de faire revoir ce bilan intérimaire par un commissaire aux comptes aux frais de la Société. Le montant distribué (i) ne doit pas excéder le montant total des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire (ii) devra respecter les dispositions de cet article 12”.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société du présent acte sont estimés à approximativement six mille cinq cents euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des parties comparantes le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et en cas de divergences entre les deux textes, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, les jours, mois et an en tête des présentes.

Et après lecture faite aux mandataires des parties comparantes, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Y. BOMANS, G. BOULANGÉ, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 02 juin 2015. Relation: EAC/2015/12392. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

*Le Receveur ff.* (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015099760/323.

(150109826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2015.

**White and Blue S.A., Société Anonyme,  
(anc. LM2 S.A.).**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 160.525.

L'an deux mille quinze, le onze mai.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LM2 SA., établie ayant son siège social à 10 A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés, numéro 1490 du 6 juillet 2011 et inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 160525. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Madame Laura MAIS, employée privée, demeurant professionnellement à 55-57, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Laura MAIS, prénommée.

Madame le président déclare:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence établie et certifiée exacte par les membres du bureau que les 310 actions d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune, représentant l'intégralité du capital social de EUR 31.000,- sont dûment représentées et, qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit dont les actionnaires déclarent avoir eu connaissance préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

Ladite liste de présence restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de la dénomination sociale de la société de LM2 S.A. en WHITE AND BLUE S.A. et modification subséquente de l'article 1 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>**. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de WHITE AND BLUE S.A. (ci après la «Société»).

2. Suppression de l'ensemble des articles composant le titre III des statuts intitulé «Administration», introduction de la notion d'administrateur de catégorie A et d'administrateur de catégorie B, changement du pouvoir de signature tant des administrateurs que de l'administrateur-délégué et insertion de nouvelles dispositions qui auront la teneur suivante:

**Titre III. - Administrateurs, Conseil d'Administration**

**8. Conseil d'Administration.**

8.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non, mais deux de classe différente à savoir deux administrateurs de catégorie B et un administrateur de catégorie A. Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la composition du Conseil d'Administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

8.2 Les Administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires.

Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six (6) ans.

8.3 En cas de vacance du poste d'un Administrateur nommé par l'assemblée générale des actionnaires pour cause de décès, de démission ou autre raison, les Administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

#### **9. Réunions du Conseil d'Administration.**

9.1 Le Conseil d'Administration doit élire parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

9.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

9.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite en original ou en copie. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

9.4 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

9.5 L'utilisation de la vidéoconférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu, dans un tel cas, les Administrateurs utilisant ce type de technologie seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

9.6 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué.

9.7 Les votes pourront également s'exprimer par tous autres moyens généralement quelconques tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

9.8 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le président ou un autre membre du Conseil d'Administration. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux (2) Administrateurs.

**10. Pouvoirs généraux du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'Administrateur unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur unique.

#### **11. Délégation de pouvoirs.**

11.1 Le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'Administrateur unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera. La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

11.2 Le Conseil d'Administration pourra également conférer des pouvoirs spécifiques et mandats à toutes personnes Administrateurs ou non, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

**12. Représentation de la société.** La Société sera engagée en toutes circonstances en cas d'Administrateur unique par la signature individuelle de cet Administrateur, en cas de pluralité d'Administrateurs par la signature conjointe d'un Administrateur de catégorie A et celle d'un Administrateur de catégorie B ou par la signature de toute autre personne à laquelle le pouvoir de signature aura été donné par mandat spécial.

**13.** Tous les litiges dans lesquels la Société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la Société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

Les exploits pour ou contre la Société sont valablement fait au nom de la Société

**14.** Dans les limites de la loi, chaque administrateur présent ou passé sera indemnisé sur les avoirs de la Société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice de sa fonction.

**15.** Les membres du conseil d'administration pourront être rémunérés pour l'exercice de leur mandat, sous réserve d'une décision préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

3. Divers.

Après avoir approuvé l'exposé de M. le Président et après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, l'assemblée a pris, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décidé de modifier la dénomination sociale de la société de LM2 S.A. en WHITE AND BLUE S.A. et de modifier en conséquence l'article 1 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>**. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de WHITE AND BLUE S.A. (ci après la «Société»)»

#### *Seconde résolution*

L'assemblée décide de supprimer l'ensemble des articles composant le titre III des statuts intitulé «Administration», d'introduire la notion d'administrateur de catégorie A et d'administrateur de catégorie B, de changer le pouvoir de représentation et de signature tant des administrateurs que de l'administrateur-délégué et d'insérer de nouvelles dispositions qui auront la teneur suivante:

### **Titre III. - Administrateurs, Conseil d'Administration**

#### **8. Conseil d'Administration.**

8.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non, mais deux de classe différente à savoir deux administrateurs de catégorie B et un administrateur de catégorie A. Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la composition du Conseil d'Administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

8.2 Les Administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six (6) ans.

8.3 En cas de vacance du poste d'un Administrateur nommé par l'assemblée générale des actionnaires pour cause de décès, de démission ou autre raison, les Administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

#### **9. Réunions du Conseil d'Administration.**

9.1 Le Conseil d'Administration doit élire parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

9.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

9.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite en original ou en copie. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

9.4 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

9.5 L'utilisation de la vidéoconférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu, dans un tel cas, les Administrateurs utilisant ce type de technologie seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

9.6 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué.

9.7 Les votes pourront également s'exprimer par tous autres moyens généralement quelconques tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

9.8 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le président ou un autre membre du Conseil d'Administration. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux (2) Administrateurs.

**10. Pouvoirs généraux du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'Administrateur unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la

Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur unique.

### 11. Délégation de pouvoirs.

11.1 Le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'Administrateur unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera. La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

11.2 Le Conseil d'Administration pourra également conférer des pouvoirs spécifiques et mandats à toutes personnes Administrateurs ou non, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

**12. Représentation de la société.** La Société sera engagée en toutes circonstances en cas d'Administrateur unique par la signature individuelle de cet Administrateur, en cas de pluralité d'Administrateurs par la signature conjointe d'un Administrateur de catégorie A et celle d'un Administrateur de catégorie B, soit par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans le cadre de la gestion journalière ou par la signature de toute autre personne à laquelle le pouvoir de signature aura été donné par mandat spécial.

**13.** Tous les litiges dans lesquels la Société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la Société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

Les exploits pour ou contre la Société sont valablement fait au nom de la Société

**14.** Dans les limites de la loi, chaque administrateur présent ou passé sera indemnisé sur les avoirs de la Société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice de sa fonction.

**15.** Les membres du conseil d'administration pourront être rémunérés pour l'exercice de leur mandat, sous réserve d'une décision préalable de l'assemblée générale des actionnaires.»

### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présents, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.  
Signé: L. Mais, I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 20 mai 2015. 2LAC/2015/11034. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2015.

Référence de publication: 2015099728/191.

(150109930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2015.

### **GCL Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 141.684.

### *Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 26 mai 2015.*

L'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2015 KPMG Luxembourg, 39, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en tant que Réviseur d'Entreprises Agréé.

L'assemblée décide d'élire, pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2015, les membres du Conseil de Surveillance comme suit:

- M. Grégory Centurione, résidant professionnellement au 89A rue Pafebruch L-8308 Capellen;
- M. Maximilian Hofert résidant professionnellement au 9-10 Savile Row, 5 étage, London W1S 3PF (Royaume-Uni);
- M. Roberto Timo résidant professionnellement au 32, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015103008/16.

(150112429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.



**RMC LRC 2, Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 194.049.

In the year two thousand and fifteen, on the first day of April.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of RMC LRC 2, a public limited company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 55, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S) under number B 194.049 and having a share capital of twenty-seven thousand five hundred British pounds (GBP 27,500) (the Company).

The Company was incorporated on January 22<sup>nd</sup>, 2015 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 624, on March 6<sup>th</sup>, 2015. The articles of incorporation of the Company (the “Articles”) have not yet been amended.

There appeared:

1. Venture Property Group Limited., a limited company, organized and existing under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Trident Chambers, PO Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Island, registered with the Registrar of Corporate Affairs of the British Virgin Islands under number 1836679; and

2. Praxis Luxembourg S.A., a public limited company (société anonyme) organized and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and having its registered office at 55, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S) under number B 148.480.

The appearing parties are both duly represented by Mrs Corinne PETIT, employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of two (2) proxies given under private seal, in Cyprus and Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg on March, 30<sup>th</sup> 2015 and March 31<sup>st</sup>, 2015 (the Proxyholder).

The said proxies, initialed “ne varietur” by the Proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties referred to under items one (1) and two (2) above are the current shareholders of the Company and are hereinafter referred together as the Shareholders.

The Shareholders represented as described above, have requested the Notary to record the following:

I. That twenty-seven thousand five hundred (27,500) shares with a nominal value of one British pound (GBP 1) each, representing the entirety of the share capital of the Company are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follow:

1. Amendment to the corporate signature of the Company to any two directors of the Company and subsequent amendment of article eleven (11) of the Articles;

2. Amendment of article twelve (12) of the Articles to remove the power of the directors of the Company to confer special powers upon one or more attorneys or agents of its choice;

3. Amendment of the accounting year which shall start on April 1<sup>st</sup> of each year and end on March 31<sup>st</sup> of the following year, and subsequent amendment of article sixteen (16), first paragraph of the Articles and setting of the first Annual General Meeting of shareholders on May 31<sup>st</sup>, 2016 at 11 a.m.;

4. Restatement of the Articles in their entirety, without however changing neither the name, neither the object nor the date of the annual general meeting of the Company;

5. Miscellaneous.

III. That the Shareholders have taken the following resolutions unanimously:

*First resolution*

The Shareholders resolve to amend the corporate signature of the Company to any two directors of the Company.

As a result of the foregoing resolution, the Shareholders resolve to amend article eleven (11) of the Articles, so that it shall read as follows:

“ **Art. 11. Corporate Signature.** Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the joint signature of two directors of the Company.”

*Second resolution*

The Shareholders resolve to remove the power of the directors of the Company to confer special powers upon one or more attorneys or agents of its choice and to subsequently amend article twelve (12) of the articles to read as follows:

“ **Art. 12. Delegation of Powers.** The Board of Directors may not delegate the power to conduct the daily management of the Company as provided for by article 60 of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended. The Board of Directors may not confer special powers upon one or more attorneys or agents of its choice.”

*Third resolution*

The Shareholders resolve to amend the accounting year which shall start on April 1<sup>st</sup> of each year and end on March 31<sup>st</sup> of the following year.

As a result of the foregoing resolution, the Shareholders resolve to amend article sixteen (16), first paragraph of the Articles, so that it shall read as follows:

“ **Art. 16. Accounting Year and Approval of annual accounts.** The Company's financial year begins on April 1<sup>st</sup> of each year and ends on March 31<sup>st</sup> of the following year.”

*Transitory provisions*

As a result of the foregoing resolution, the Shareholders state that the current accounting year having started on January 22<sup>nd</sup>, 2015 will end on March 31<sup>st</sup>, 2016.

Therefore the first Annual General Meeting of shareholders shall be held on May 31<sup>st</sup>, 2016 at 11 a.m.

*Fourth resolution*

The Shareholders resolve to fully restate the Articles in their entirety, without however changing neither the name, neither the object nor the date of the annual general meeting of the Company, so that they shall henceforth read as follows:

“ **Art. 1. Name.** There exists a company in the form of a société anonyme under the name of “RMC LRC 2” (hereinafter the "Company").

**Art. 2. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the Board of Directors.

If the Board of Directors determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would render impossible the normal activities of the Company at its registered office or the communication between such registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad (other than to the United Kingdom) until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

The Company is not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

**Art. 4. Purpose.** The object of the Company is the acquisition of participations in any companies, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever, by subscription, purchase, exchange or in any other manner, as well as the management, control and development of these participations. The Company can also carry out the transfer of these participations by means of sale, exchange or differently.

The Company can acquire, develop, hold investment properties and sale of some or part of these properties as part of the orderly management of the investment, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties.

The Company can also acquire and develop all patents, trademarks and other intellectual and immaterial right as well as all other attached rights or rights able to supplement them.

The Company can, in accordance with the provisions of the law, borrow in any form and in particular by way of bond issue, convertible or not, of bank loan or shareholder's current account, and grant to other companies in which it has or not direct or indirect participating interests, any support, loans, advances or guarantees.

Moreover, the Company can be interested in all transferable securities, cash deposits, treasury certificates, and any other form of placement, in particular actions, obligations, options or warrants, to acquire them by purchase, subscription or any manner, to sell them or exchange them.

The Company may enter into any guarantee, pledge or any other form of security or assistance, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of its assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of its affiliated or group companies or entity in which the Company has an interest or any such other entity as the Company deems fit.

It may carry out all industrial, commercial, financial personal or real estate transactions which are directly or indirectly in connection, in whole or part, with its social object.

It can carry out its object directly or indirectly in proper name or on a third party's behalf, sole or in association by carrying out all operations likely to support the aforementioned object or the object of the companies in which the Company holds interests. Generally, it may take any controlling or supervisory measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment of its purpose; it will also be able to hold mandates of administration of other Luxembourg or foreign companies.

**Art. 5. Share Capital.** The Company has a share capital of twenty seven-thousand five hundred British pounds (GBP 27,500) represented by twenty-seven thousand five hundred (27,500) shares with a nominal value of one British pound (GBP 1) each, all subscribed and fully paid-up.

The share capital of the Company may at any time be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of these articles of incorporation.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

**Art. 6. Form of shares.** All shares of the Company shall be issued in registered form only.

The issued shares shall be entered in the register of shares which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company, and such register shall contain the name of each owner of shares, his address and the number of shares held by him.

The inscription of the shareholder's name in the register of shares evidences his right of ownership of such shares. A certificate shall be delivered upon request to the shareholder. Such certificate shall be signed by two members of the Board of Directors. The signatures shall be either manual, printed or in facsimile.

Any transfer of shares shall be recorded in the register of shares by delivery to the Company of an instrument of transfer satisfactory to the Company, or by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of shares, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act accordingly and, each time, together with the delivery of the relevant certificate, if issued. Such inscription shall be signed by two members of the Board of Directors or by one or several persons duly authorised therefore by the Board of Directors.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements should be sent. Such address will also be entered into the register of shares.

In the event that a shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to that effect to be entered into the register of shares and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or at such other address as may be so entered into the register by the Company from time to time until another address shall be provided to the Company by such shareholder. A shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of shares by means of a written notification to the Company at its registered office or at such other address as may be determined by the Company from time to time.

The Company recognises only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the legal title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

No new shares of the Company shall be issued or agreed to be issued except with the approval of all of the shareholders.

**Art. 7. Board of Directors.** The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three (3) members, their number being determined by the general meeting of shareholders. Directors need not to be shareholders of the Company.

The directors shall be appointed by an unanimous resolution of the shareholders of the Company for a period of not exceeding six (6) years and until their successors are appointed, provided, however, that any director may be removed (with or without cause) at any time by an unanimous resolution taken by the shareholders of the Company. The directors shall be eligible for reappointment.

**Art. 8. Meetings of the Board of Directors.** The Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen.

The Board of Directors may also choose a secretary, who need not to be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors. The Chairman shall not have a second or casting vote at any meeting of the Board of Directors.

The chairman shall preside over all meetings of the Board of Directors, but in his absence the members of the Board of Directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of a majority of the directors present or represented at any such meeting.

The Board of Directors shall meet upon call by the chairman, or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman must convene the Board of Directors if it is requested by at least two members of the Board of Directors. Notice in writing or by telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors



at least three (3) calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four (24) hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason for the urgency. No notice is required if all members of the Board of Director are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telefax, or e-mail another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

The Board of Directors may deliberate or act validly only if all of the directors are present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting, the directors present or represented may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

Decisions shall be taken by the unanimous vote of all the directors present or represented.

Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by videoconference or similar means of telecommunication allowing his identification, provided that none of the directors shall participate from the United Kingdom and a majority of the directors participating in such videoconference or telecommunication do so from Luxembourg. Such means shall comply with technical characteristics guaranteeing an effective participation to the meeting of the Board of Directors whose deliberations are broadcasted continuously. Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. The holding of the meeting with such communication means at a distance is reputed to be held at the registered office of the Company.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

**Art. 9. Minutes of Meetings of the Board of Directors.** The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by two directors.

**Art. 10. Powers of the Board of Directors.** The directors may only act at duly convened meetings of the Board of Directors or by written consent in accordance with article 8 hereof.

The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

**Art. 11. Corporate Signature.** Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the joint signature of two directors of the Company.

**Art. 12. Delegation of Powers.** The Board of Directors may not delegate the power to conduct the daily management of the Company as provided for by article 60 of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

The Board of Directors may not confer special powers upon one or more attorneys or agents of its choice.

**Art. 13. Conflict of Interest.** If a director becomes aware that he is subject to an actual or potential conflict of interest in any matter to be considered by the Board of Directors ("Conflict Matter") he shall, promptly inform the Board of Directors of such Conflict Matter. Where a Conflict Matter arises at a meeting of the Board of Directors, the directors shall not be entitled to determine such Conflict Matter and it shall immediately be referred to the Shareholders at a general meeting for consideration and approval.

**Art. 14. General Meeting of Shareholders.** The general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

The general meeting of shareholders shall meet upon call by the Board of Directors. Shareholders representing ten per cent (10%) of the subscribed share capital may, in compliance with the provisions of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, request the Board of Directors to call a general meeting of shareholders.

The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on the 31<sup>st</sup> of the month of May, at 11.00 am.

If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the following bank business day in Luxembourg.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice setting forth the agenda sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholder, or as otherwise instructed by such shareholder.

If all shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

Any shareholder may participate in a meeting of shareholders by videoconference or similar means of telecommunication allowing their identification. Such means shall comply with technical characteristics guaranteeing an effective participation to the general meeting whose deliberations are broadcasted continuously. Participating in the meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board of Directors may determine all other conditions which must be fulfilled by shareholders in order to attend a meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders shall designate its own chairman who shall preside over the meeting. The chairman shall designate a secretary who shall keep minutes of the meeting.

The business transacted at any meeting of the shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

Each share is entitled to one vote at all general meetings of shareholders. A shareholder may act at any meeting of shareholders by giving a written proxy to another person, who need not be a shareholder.

Unless otherwise provided by law and articles 6, 7, 18 and 19, the resolutions of the general meeting are passed by a simple majority vote of the shareholders present or represented.

**Art. 15. Supervision of the Company.** The Company is supervised by one or more auditors.

The general meeting of shareholders appoints the auditor(s) and determines their number, their remuneration and the term of their office. The appointment may, however, not exceed a period of six years. In case the auditors are elected without mention of the term of their mandate, they are deemed to be elected for 1 year from the date of their election.

The auditors are re-eligible.

**Art. 16. Accounting Year and Approval of annual accounts.** The accounting year of the Company shall commence on April 1<sup>st</sup> of each year and shall terminate on March 31<sup>st</sup> of the following year.

Each year, the Board of Directors prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the officers, directors and auditors towards the Company.

One month before the annual general meeting, the Board of Directors provides documentary evidence and a report on the operations of the Company to the auditors, who then prepare a report setting forth their proposals.

**Art. 17. Distribution of Profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached ten per cent (10 %) of the subscribed share capital.

The annual net profits shall be at the free disposal of the general meeting of shareholders.

Interim dividends may be paid out in accordance with the provisions of law.

**Art. 18. Dissolution of the Company.** The Company may be dissolved at any time, by a unanimous resolution of the shareholders of the Company.

In case of dissolution of the Company, its liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders, appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their powers and compensation. The net liquidation proceeds shall be distributed by the liquidator(s) to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

**Art. 19. Amendments to the Articles of Incorporation.** The present articles of incorporation may be amended from time to time by a unanimous resolution of the shareholders of the Company.

**Art. 20. Applicable Law.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

**Art. 21. Language.** The present articles of incorporation are worded in English followed by a French version. In case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.”

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand eight hundred euro (EUR 1,800).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the Proxyholder of the Shareholders, who is known to the undersigned notary by his surname, name, civil status and residence, the said proxyholder signed the present deed together with the undersigned notary.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le premier avril.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de RMC LRC 2., une société anonyme, constituée selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social 55, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, au Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg (R.C.S Luxembourg) (RCS) sous le numéro B 194.049 et ayant un capital social de vingt-sept mille cinq cents livres sterling (GBP 27.500) (la «Société»).

La Société a été constituée le 22 janvier 2015, selon acte dressé par le notaire instrumentaire et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 624 le 6 mars 2015. Les statuts (les «Statuts») de la Société n'ont pas été modifiés.

Ont comparu:

1. Venture Property Group Limited, une société constituée sou la loi des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Trident Chambers, Po Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Island, immatriculée auprès du Registrar of Corporate Affairs of the British Virgin Islands sous le numéro 1836679 et;

2. Praxis Luxembourg S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 55, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 148.480 Les deux parties sont ici représentées par Madame Corinne PETIT, employée, résidant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations données sous seing privé à Chypre et Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg les 30 et 31 mars 2015 (le «Mandataire»).

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le Mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte notarié pour être soumises aux formalités d'enregistrement.

Les parties comparantes dont il est fait mention aux points un (1) et deux (2) ci-dessus sont les actionnaires actuels de la Société et sont ci-après désignés les «Actionnaires».

Les Actionnaires, représentés tel que décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que vingt-sept mille cinq cents (27.500) actions, ayant une valeur nominale de un livre sterling (GBP 1) chacune, représentent l'entière du capital de la Société sont dûment représentées à cette Assemblée, qui est régulièrement constitué et pourra délibérer sur les points soumis à l'ordre du jour, ci-après reproduits:

II. Que l'ordre du jour est formulé comme suit:

1. Modification de la règle de représentation de la Société pourra désormais être engagée par la signature conjointe de deux administrateurs et modification subséquente de l'article onze (11) des Statuts;

2. Modification de l'article douze (12) des Statuts afin de supprimer le pouvoir des administrateurs de déléguer l'exercice de leurs pouvoirs

3. Modification de l'exercice social qui commencera au 1<sup>er</sup> avril de chaque année et se terminera le 31 mars de l'année suivante, modification subséquente de l'article seize (16) alinéa 1<sup>er</sup> des Statuts et fixation de la première assemblée générale annuelle le 31 mai 2016 à 11h;

4. Refonte de Statuts de leur intégralité, sans toutefois changer la dénomination, l'objet, ni la date de l'assemblée générale annuelle de la Société.

5. Divers.

III. Que les Actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Actionnaires résolvent de modifier la règle de représentation de la Société, qui pourra désormais être engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

En conséquence de la résolution ci-dessus, les Actionnaires résolvent d'amender l'article 11, de telle sorte qu'il doit être lu comme suit:

« **Art. 11. Signature sociale.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société.»

#### *Deuxième résolution*

Les Actionnaires résolvent de supprimer la possibilité pour les administrateurs de déléguer l'exercice de leurs pouvoirs et résolvent en conséquence de modifier l'article douze (12) des Statuts, de telle sorte qu'il doit désormais être lu comme suit:

« **Art. 12. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration ne pourra pas déléguer ses pouvoirs pour la gestion quotidienne de la Société, comme prévu par l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le Conseil d'Administration ne pourra pas non plus conférer de pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataire(s) ou représentant(s).»

#### *Troisième résolution*

Les Actionnaires résolvent de modifier l'exercice social qui commencera le 1<sup>er</sup> avril de chaque année et se terminera le 31 mars de l'année suivante. Les Actionnaires résolvent en conséquence de modifier l'article seize (16), alinéa 1<sup>er</sup> des Statuts qui, aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 16. (alinéa 1<sup>er</sup>) Exercice Social.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> avril de chaque année et finit le 31 mars de l'année suivante.»

#### *Dispositions transitoires*

En conséquence, les Actionnaires déclarent que l'exercice social en cours ayant commencé le 22 janvier 2015 se terminera le 31 mars 2016.

La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 31 mai 2016 à 11h.

#### *Quatrième résolution*

Les Actionnaires résolvent de réviser les Statuts dans leur intégralité, sans toutefois changer la dénomination, l'objet ou la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires, de telle sorte qu'ils doivent désormais être lus comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il existe une société anonyme sous la dénomination RMC LRC 2 (ci-après la «Société»).

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du Conseil d'Administration, des filiales, des succursales ou des autres bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à rendre impossible l'activité normale au siège social ou la communication entre ce siège et des personnes situées à l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger (excepté au Royaume-Uni) jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société ne sera pas dissoute à raison de la mort, suspension des droits civils, l'incapacité, l'insolvabilité, la faillite ou événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 4. Objet.** L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations ou d'intérêts, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés et/ou entreprises sous quelque forme que ce soit. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société et/ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit excepté par voie d'offre publique et elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations, de billets à ordre, de titres de créance ou de toute sorte de créance ou de titres participatifs.

La Société peut prêter des fonds comprenant, sans limitation, ceux résultant de ses emprunts et/ou des émissions de titres participatifs ou de titres de créance de toute sorte, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toutes autres sociétés ou entités jugées appropriées.

La Société peut également garantir, accorder des garanties à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. La Société peut en outre consentir des garanties, nantir, céder ou grever de charge ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs pour garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, généralement pour son propre bénéfice et celui de toute autre société ou personne.

La Société peut employer toutes techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux crédits, aux fluctuations monétaires, aux fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut, pour son propre compte ainsi que pour le compte de tiers, accomplir toutes les opérations (comprenant, sans limitation, des transactions mobilières et immobilières) utiles ou nécessaires à l'accomplissement de son objet social ou se rapportant directement ou indirectement à celui-ci.

**Art. 5. Capital Social.** La Société a un capital social de vingt-sept mille cinq cents livres sterling (GBP 27.500) représenté par vingt-sept mille cinq cents (27.500) actions ayant une valeur nominale de un livre sterling (GBP 1) chacune.

Le capital social de la Société peut, à tout moment, être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

**Art. 6. Forme des actions.** Toutes les actions de la Société seront uniquement émises sous forme nominative.

Toutes les actions émises seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société, et ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions, son domicile, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

Le droit de propriété de l'actionnaire sur les actions s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actionnaires. Un certificat constatant cette inscription sera délivré sur demande à l'actionnaire. Ce certificat devra être signé par deux membres du Conseil d'Administration. Les signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit sous forme télécopiée.

Tout transfert d'actions sera inscrit au registre des actionnaires au moyen de la remise à la Société d'un instrument de transfert convenant à la Société, ou par une déclaration de transfert écrite, portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par le mandataire valablement constitué à cet effet, et, à chaque fois, avec la remise du certificat d'actions qui s'y rapporte, s'il en a été émis. Une pareille inscription devra être signée par deux membres du Conseil d'Administration, ou par une ou plusieurs personnes dûment autorisées à cet effet par le Conseil d'Administration.

Tous les actionnaires devront fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également inscrite au registre des actionnaires.

Au cas où un actionnaire ne fournit pas d'adresse, la Société sera autorisée à en faire mention au registre des actionnaires, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse inscrite au registre par la Société jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'actionnaire. Un actionnaire pourra, à tout moment, faire changer l'adresse portée au registre des actionnaires par une déclaration écrite, envoyée au siège social de la Société ou à telle autre adresse fixée par la Société le moment venu.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, toutes les personnes invoquant un droit sur la/les action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation implique une suspension de tous les droits attachés à ces action(s).

Aucune nouvelle action ne sera émise ou acceptée d'être émise sans l'approbation de l'ensemble des actionnaires.

**Art. 7. Conseil d'Administration.** La Société est gérée par un Conseil d'Administration composé d'un minimum de trois (3) membres, le nombre étant déterminé par l'assemblée générale des actionnaires. Les administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale par vote unanime des actionnaires pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus, à condition, toutefois, qu'un administrateur puisse être révoqué à tout moment par une décision unanime de l'assemblée générale des actionnaires. Les administrateurs peuvent être réélus.

**Art. 8. Réunions du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Le Conseil d'Administration peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, le moment venu, par le Conseil d'Administration. Le président ne détient pas de voix supplémentaire ou prépondérante lors des réunions du Conseil d'Administration.

Le président préside toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence, les membres du Conseil d'Administration peuvent désigner un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés lors de cette réunion.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président, ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président doit réunir le Conseil d'Administration s'il en est requis par au moins deux des membres du Conseil d'Administration. Un avis par écrit ou par télécopie ou par e-mail de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins trois (3) jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé vingt-quatre (24) heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, par télécopie ou par e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une annexe résolution préalablement adoptée par une résolution du Conseil d'Administration.



Tout administrateur peut se faire représenter à une réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par télécopie ou par e-mail, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si tous les administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents ou représentés peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure.

Les avis des réunions ajournées sont donnés au Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

Les décisions sont prises à l'unanimité des votes des administrateurs présents ou représentés.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication similaires permettant son identification, à la condition qu'aucun des administrateurs n'y participe depuis le Royaume-Uni et que la majorité des ceux d'entre eux participant à la réunion par de tels moyens de visioconférence ou télécommunication le fassent de Luxembourg. Ces moyens doivent satisfaire à ces caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du Conseil d'Administration dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise de façon unanime par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

**Art. 9. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.** Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence de cette réunion.

Les copies ou extraits des procès-verbaux pouvant servir dans des procédures judiciaires ou ailleurs seront signés par le président ou par le secrétaire ou par deux administrateurs.

**Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Les administrateurs ne peuvent agir que dans le cadre de réunions du Conseil d'Administration régulièrement convoquées ou par confirmation écrite conformément à l'article 8 ci-dessus.

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir passer les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 11. Signature sociale.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société.

**Art. 12. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration ne pourra pas déléguer ses pouvoirs pour la gestion quotidienne de la Société, comme prévu par l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le Conseil d'Administration ne pourra pas non plus conférer de pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataire(s) ou représentant(s).

**Art. 13. Conflit d'Intérêt.** Dans le cas où un administrateur prendrait connaissance d'un conflit d'intérêt, réel ou supposé, qu'il pourrait avoir sur tout objet prévu à l'ordre du jour du Conseil d'Administration, («Objet du Conflit»), il devra promptement en informer le Conseil d'Administration. Si un conflit d'intérêt s'élève au cours d'une réunion du Conseil d'Administration, les administrateurs ne pourront statuer sur l'Objet du Conflit et devront immédiatement en référer aux Actionnaires réunis en assemblée générale pour considération et approbation.

**Art. 14. Assemblée Générale des Actionnaires.** L'assemblée générale des actionnaires représente l'universalité des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Conseil d'Administration.

Les actionnaires représentant dix pour cent (10 %) du capital social souscrit peuvent, conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, requérir le Conseil d'Administration de convoquer l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le 31 du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable bancaire suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Les assemblées générales des actionnaires seront convoquées par un avis de convocation énonçant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant l'assemblée à tout détenteur d'actions à son adresse portée au registre des actionnaires, ou suivant toutes autres instructions données par cet actionnaire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication similaires permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée générale, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

L'assemblée générale des actionnaires désigne son propre président qui présidera l'assemblée. Le président pourra désigner un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée.

Les affaires traitées lors des assemblées des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque action donne droit à une voix lors de toutes les assemblées générales des actionnaires. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires en donnant un mandat écrit à une autre personne, qui n'a pas besoin d'être actionnaire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi et les articles 6, 7, 8 et 19, toutes les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

**Art. 15. Surveillance de la Société.** La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

L'assemblée générale des Actionnaires désigne le(s) commissaire(s) et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Leur nomination ne pourra toutefois excéder six années. Les commissaires élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme d'une année.

Les commissaires sont rééligibles.

**Art. 16. Exercice Social.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> avril de chaque année et finit le 31 mars de l'année suivante.

Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant les avoirs et les dettes de la société, avec une annexe résumant les engagements et les dettes de ses dirigeants, administrateurs et directeurs envers la société.

Le Conseil d'Administration remet ces différentes pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des Actionnaires, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

**Art. 17. Affectation des Bénéfices Annuels.** Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pourcent (5 %) seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pourcent (10 %) du capital social souscrit.

L'assemblée générale des actionnaires dispose librement du bénéfice net annuel.

Des dividendes intérimaires peuvent être versés en conformité avec les dispositions prévues par la loi.

**Art. 18. Dissolution de la Société.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations. Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur(s) aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans le capital social de la Société.

**Art. 19. Modifications des Statuts.** Les présents statuts pourront être modifiés périodiquement par une assemblée générale des actionnaires au vote unanime seulement.

**Art. 20. Loi Applicable.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 21. Langue.** Les présents statuts ont été rédigés en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.»

#### *Frais*

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société en raison du présent acte sont estimés à mille huit cents euros (1.800.- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, à la demande des parties aux présentes, ces procès-verbaux sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la demande de la même personne apparaissant, en cas de divergences entre le texte anglais et français version, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, même date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par son nom, prénom usuels, état civil et demeure, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 13 avril 2015. Relation: 2LAC/2015/8002. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

*Le Receveur (signé): Paul MOLLING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 17 juin 2015.

Référence de publication: 2015094686/562.

(150104896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

---

**MIM 3 S.A. Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 182.134.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du jeudi 11 juin 2015*

*Résolution unique*

Le Conseil d'Administration prend acte que l'orthographe correcte de la ville de résidence de l'Administrateur Madame Grace M. TURRETTINI est Collonge-Bellerive (et pas Collogne-Bellerive).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patrick Le Juste / Grace Turrettini

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2015099794/14.

(150109905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2015.

---

**Océanie Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 147.908.

In the year two thousand fifteen, on the tenth day of the month of June,  
before Us, Maître Cosita Delvaux, notary residing in Luxembourg,

is held

the extraordinary general meeting of the shareholders of the company "OCEANIE INVESTMENTS S.A." (the "Company") a société anonyme having its registered office at 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 147908, incorporated on 20 August 2009 pursuant to a deed received by Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1873 of 28 September 2009. The articles of incorporation have been amended several times and for the last time on 14 October 2014 pursuant to a deed received by Maître Jean Seckler, above named, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3554 of 25 November 2014.

The meeting is opened under the chairmanship of Mr Pascal Ergo, director, residing in Slovakia.

The chairman appoints as secretary Mrs Arlette Beissel-Langermann, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Jean Beissel, chartered accountant, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to document that:

1) The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Increase of the share capital in the amount of EUR 4,500,000 to raise it from EUR 77,500 to EUR 4,577,500 by creation and issue of 450,000 new class E shares with a nominal value of EUR 10 each, benefiting of the same rights and advantages as the presently issued class A, B, C or D shares, to be fully paid up by contribution in cash.

2. Approval of the subscription of these 450,000 new class E shares by NAJAC-CORP S.A., a société anonyme having its registered office at 3, Rue des Foyers, L-1537 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B113715, and acceptance of payment in full for such new shares by a contribution in cash.



3. Establishment of an authorized capital of EUR 25,000,000 issued in the form of shares, and authorization to grant to the Board of Directors to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential subscription right, and to issue ordinary or convertible bonds under the legal provisions regarding the authorized capital.

4. Subsequent amendment of article 5 of the by-laws in order to read as follows.

“ **Art. 5.** The corporate capital is set at FOUR MILLION FIVE HUNDRED SEVENTY-SEVEN THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (EUR 4,577,500.-), divided into ONE THOUSAND FIVE HUNDRED AND FIFTY (1,550) class A shares, ONE THOUSAND FIVE HUNDRED AND FIFTY (1,550) class B shares, TWO THOUSAND THREE HUNDRED AND TWENTY-FIVE (2,325) class C shares and TWO THOUSAND THREE HUNDRED AND TWENTY-FIVE (2,325) class D shares, FOUR HUNDRED FIFTY THOUSAND (450,000) class E shares, with a nominal value of TEN EUROS (EUR 10.-) each.

The shares of the company may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The shares are registered shares or bearer shares at the discretion of the shareholder.

Shares issued in bearer form should be deposited in with a depositary appointed by the sole director, or in case of plurality of directors, by the board of directors, in conformity with article 42 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Any bearer shareholder can request in writing an issue by the depositary of a certificate attesting all transcriptions in his or her regard. Any transfer of bearer shares can be only effected in respect of article 42 of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The authorized and subscribed capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

The company recognises only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the company.

The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

#### *Authorized capital*

For the period foreseen herebelow, the board of directors is authorized to increase the corporate capital to the amount of TWENTY-FIVE MILLION EUROS (EUR 25,000,000.-) by the issuance of additional shares of any class of a par value of TEN EUROS (EUR 10.-) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on 10 June 2020, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified hereabove and especially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.”

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders present and by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

The proxies given by the represented shareholders after having been signed "ne varietur" by the shareholders present, by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

III) The attendance list shows that all the one thousand five hundred fifty (1,550) class A shares, all one thousand five hundred fifty (1,550) class B shares, all the two thousand three hundred twenty-five (2,325) class C shares and all the two thousand three hundred twenty-five (2,325) class D shares, all issued in registered form, representing the whole share capital of the Company, are present or represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on its agenda. The shareholders present or represented acknowledge and confirm the statements made by the chairman.

The chairman then submits to the vote of the shareholders meeting the following resolutions, which are all adopted by unanimous vote in each class of shares:

#### *First resolution*

The shareholders meeting decides to increase the Company's share capital by an amount of four million five hundred thousand Euro (EUR 4,500,000) to raise it from its current amount of seventy-seven thousand five hundred Euro (EUR 77,500) to four million five hundred seventy-seven thousand five hundred Euro (EUR 4,577,500) by creation and issue of four hundred fifty thousand (450,000) new class E shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10) each, benefiting of the same rights and advantages as the presently issued class A, B, C or D shares, to be fully paid up by contribution in cash.

#### *Subscription - Payment*

Thereupon intervenes "NAJAC-CORP S.A.", a société anonyme having its registered office at 3, Rue des Foyers, L - 1537 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B113715, here represented by two of its directors Mr Pascal Ergo, Class A director, and Mr Jean Beissel, Class B director, above named, duly authorized to represent jointly the company "NAJAC-CORP S.A." towards third parties,

who declares to subscribe to all the four hundred fifty thousand (450,000) new class E shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10) each, benefiting of the same rights and advantages as the presently issued class A, B, C or D shares, and to fully pay them up by the contribution in cash in the amount of four million five hundred thousand Euro (EUR 4,500,000).

The amount of four million five hundred thousand Euro (EUR 4,500,000) is thus as from now at the free disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the shareholders meeting resolves to accept said subscription and payment and to allot all the four hundred fifty thousand (450,000) new class E shares to "NAJAC-CORP S.A.", above named.

#### *Second resolution*

The Meeting takes knowledge of the report of the board of directors prepared pursuant to article 32-3 (5) of the law on commercial companies as amended, approves said report and decides to establish a new authorized capital set at twenty-five million Euro (EUR 25,000,000), and decides to authorize the board of directors to increase the subscribed capital, within the limits of the new authorized capital, with the issue of new shares of any class, and, in this context, to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

Furthermore, the Meeting decides to authorize the board of directors to issue ordinary or convertible bonds under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified here above and especially under the provisions of article 32-4 of the company law.

A copy of said report shall remain attached to the present deed.

#### *Third resolution*

In consequence of the foregoing resolutions the meeting decided to amend article 5 of the articles of association, which shall be worded as follows:

“ **Art. 5.** The corporate capital is set at FOUR MILLION FIVE HUNDRED SEVENTY-SEVEN THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (EUR 4,577,500.-), divided into ONE THOUSAND FIVE HUNDRED AND FIFTY (1,550) class A shares, ONE THOUSAND FIVE HUNDRED AND FIFTY (1,550) class B shares, TWO THOUSAND THREE HUNDRED AND TWENTY-FIVE (2,325) class C shares and TWO THOUSAND THREE HUNDRED AND TWENTY-FIVE (2,325) class D shares, FOUR HUNDRED FIFTY THOUSAND (450,000) class E shares, with a nominal value of TEN EUROS (EUR 10.-) each.

The shares of the company may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The shares are registered shares or bearer shares at the discretion of the shareholder.

Shares issued in bearer form should be deposited in with a depositary appointed by the sole director, or in case of plurality of directors, by the board of directors, in conformity with article 42 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Any bearer shareholder can request in writing an issue by the depositary of a certificate attesting all transcriptions in his or her regard. Any transfer of bearer shares can be only effected in respect of article 42 of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The authorized and subscribed capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

The company recognises only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the company.

The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

#### *Authorized capital*

For the period foreseen herebelow, the board of directors is authorized to increase the corporate capital to the amount of TWENTY-FIVE MILLION EUROS (EUR 25,000,000.-) by the issuance of additional shares of any class of a par value of TEN EUROS (EUR 10.-) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on 10 June 2020, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified hereabove and especially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.”.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at three thousand six hundred fifty Euro (EUR 3,650.-).

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil statuses and residences, said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mil quinze, le dix juin,

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg,

se réunit

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «OCEANIE INVESTMENTS S.A.» (la «Société») une société anonyme ayant son siège social au 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B sous le numéro 147908, constituée le 20 août 2009 suivant un acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1873 du 28 septembre 2009. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en date du 14 octobre 2014 suivant acte de maître Jean Seckler, prénommé, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3554 du 25 novembre 2014.

L'assemblée générale est ouverte sous la présidence de Monsieur Pascal Ergo, administrateur, demeurant en Slovaquie.

Le président nomme comme secrétaire Madame Arlette Beissel-Langermann, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean Beissel, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Augmentation de capital social à concurrence de EUR 4.500.000 pour le porter de EUR 77.500 à EUR 4.577.500 par la création et l'émission de 450.000 actions de classe E nouvelles ayant une valeur nominale de EUR 10 chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions de classe A, B, C ou D existantes, à libérer entièrement moyennant apport en numéraire.

2. Acceptation de la souscription de ces 450.000 actions de classe E nouvelles par NAJAC-CORP S.A., une société anonyme ayant son siège social au 3, Rue des Foyers, L-1537 Luxembourg, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B113715, et acceptation de la libération intégrale de ces actions nouvelles par apport en espèces.

3. Instauration d'un capital autorisé d'un montant de EUR 25.000.000 avec ou sans émission d'actions nouvelles, et autorisation à donner au conseil d'administration de limiter et même de supprimer le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires et d'émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé.

4. Modification subséquente de l'article 5 des statuts lequel se lira comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à QUATRE MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 4.577.500,-), représenté par MILLE CINQ CENT CINQUANTE (1.550) actions de classe A, MILLE CINQ CENT CINQUANTE (1.550) actions de classe B, DEUX MILLE TROIS CENT VINGT-CINQ (2.325) actions de classe C et DEUX MILLE TROIS CENT VINGT-CINQ (2.325) actions de classe D et QUATRE CENT CINQUANTE MILLE (450.000) actions de classe E d'une valeur nominale de DIX EUROS (EUR 10,-) chacune.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres sont nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires.

Dans le cas des actions au porteur, celles-ci sont déposées auprès d'un dépositaire nommé par l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par le conseil d'administration, ceci conformément à l'article 42 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

A la demande écrite de l'actionnaire au porteur, un certificat constatant toutes les inscriptions le concernant lui est délivré par le dépositaire. Le transfert des actions au porteur ne pourra se faire qu'en accord avec les dispositions de l'article 42 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions fait l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

#### *Capital autorisé*

Le conseil d'administration est autorisé, pendant la durée telle que prévue ci-après, à augmenter le capital social à VINGT-CINQ MILLIONS D'EUROS (EUR 25.000.000,-) par l'émission d'actions supplémentaires de toute classe d'une valeur nominal de DIX EUROS (EUR 10,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 10 juin 2020, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles.

Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les mille cinq cent cinquante (1.500) actions de classe A, mille cinq cent cinquante (1.500) actions de classe B, deux mille trois cent vingt-cinq (2.325) actions de classe C et deux mille trois cent vingt-cinq (2.325) actions de classe D, toutes émises sous forme nominative, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour. Les actionnaires présents ou représentés prennent acte de et approuvent les déclarations faites par le président.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui sont toutes prises à l'unanimité des voix dans chaque classe d'actions:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre millions cinq cents mille euros (EUR 4.500.000) pour le porter de son montant actuel de soixante-sept mille cinq cents euros (EUR 77.500) à quatre millions cinq cent soixante-sept mille cinq cents euros (EUR 4.577.500) par la création et l'émission de quatre cent cinquante mille (450.000) actions de classe E nouvelles ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions de classe A, B, C ou D existantes, à libérer entièrement moyennant apport en numéraire.

#### *Souscription - Libération*

Est ensuite intervenu «NAJAC-CORP S.A.», une société anonyme ayant son siège social au 3, Rue des Foyers, L-1537 Luxembourg, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B113715, ici représentée deux administrateurs par Monsieur Pascal Ergo, administrateur de classe A, et Monsieur Jean Beissel, administrateur de classe B, prénommés, dûment autorisés à représenter la société «NAJAC-CORP S.A.» conjointement vis-à-vis des tiers,

qui déclare souscrire aux quatre cent cinquante mille (450.000) actions de classe E nouvelles ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions de classe A, B, C ou D existantes et les libérer intégralement moyennant l'apport en espèces d'un montant de quatre millions cinq cents mille euros (EUR 4.500.000).

Le montant de quatre millions cinq cents mille euros (EUR 4.500.000) est à partir dès maintenant à la libre disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné.

Ensuite, l'assemblée générale décide d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'attribuer les quatre cent cinquante mille (450.000) actions de classe E nouvelles à «NAJAC-CORP S.A.», prédésignée.

#### *Deuxième résolution*

Après avoir entendu le rapport du conseil d'administration établi en conformité avec l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée approuve ledit rapport et décide d'instaurer un nouveau capital



autorisé d'un montant vingt-cinq millions d'euros (EUR 25.000.000), et décide d'autoriser le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du nouveau capital autorisé, par la création et l'émission de nouvelles actions de toute classe, et, à ces fins, à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

En outre, le conseil d'administration est autorisé à émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Une copie du rapport restera annexée au présent acte.

#### *Troisième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à QUATRE MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 4.577.500,-), représenté par MILLE CINQ CENT CINQUANTE (1.550) actions de classe A, MILLE CINQ CENT CINQUANTE (1.550) actions de classe B, DEUX MILLE TROIS CENT VINGT-CINQ (2.325) actions de classe C et DEUX MILLE TROIS CENT VINGT-CINQ (2.325) actions de classe D et QUATRE CENT CINQUANTE MILLE (450.000) actions de classe E d'une valeur nominale de DIX EUROS (EUR 10,-) chacune.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres sont nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires.

Dans le cas des actions au porteur, celles-ci sont déposées auprès d'un dépositaire nommé par l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par le conseil d'administration, ceci conformément à l'article 42 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

A la demande écrite de l'actionnaire au porteur, un certificat constatant toutes les inscriptions le concernant lui est délivré par le dépositaire. Le transfert des actions au porteur ne pourra se faire qu'en accord avec les dispositions de l'article 42 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions fait l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

#### *Capital autorisé*

Le conseil d'administration est autorisé, pendant la durée telle que prévue ci-après, à augmenter le capital social à VINGT-CINQ MILLIONS D'EUROS (EUR 25.000.000,-) par l'émission d'actions supplémentaires de toute classe d'une valeur nominal de DIX EUROS (EUR 10,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 10 juin 2020, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ trois mille six cent cinquante euros (EUR 3.650,-)

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. ERGO, A. BEISSEL-LANGERMAN, J. BEISSEL, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 11 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/18239. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur ff.* (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015096951/379.

(150107155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2015.

#### **SDP 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 124, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 197.798.

#### — STATUTS

L'an deux mille quinze, le onze juin.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Paul Jean SCHAUS, indépendant, né à Ettelbrück, le 14 mai 1962, demeurant à L-9080 Ettelbrück, 59, avenue Salentiny;

2) Monsieur Claude SCHAUS, indépendant, né à Ettelbrück, le 15 octobre 1965, demeurant à L-2149 Luxembourg, 23, rue Emile Metz;

3) Monsieur Jean-Luc SANTINELLI, directeur, né à Luxembourg, le 24 février 1969 demeurant à L-8132 Bridel, 12, rue François-Christian Gerden;

4) ELETTRA S.A., une société anonyme avec siège social à L-1220 Luxembourg, 246, rue de Beggen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.344,

Tous représentés aux présentes par Monsieur Romain Kill, qualifié ci-après, en vertu de quatre (4) procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations demeureront annexées aux présentes afin d'être soumises avec elles aux formalités de l'enregistrement.

5) Monsieur Romain KILL, indépendant, né à Luxembourg, le 30 décembre 1962, demeurant à L-1534 Luxembourg, 22, rue de la Forêt.

6) SCHAUS DEVELOPPEMENTS ET PROMOTIONS S.A., une société anonyme avec siège social à Ettelbrück, Zone Artisanale et Commerciale, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112275, représentée par son administrateur-délégué actuellement en fonction, Monsieur Romain KILL, préqualifié, pouvant engager la société par sa seule signature;

Lesquels fondateurs, présents ou représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

### Dénomination - Siège - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes, par les personnes comparantes, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

**Art. 2.** La dénomination de la société sera SDP 2 S.à r.l.

**Art. 3.** La société a pour objet l'étude et la promotion de toutes réalisations immobilières, plus spécialement l'achat, la vente, l'échange d'immeubles bâtis et non bâtis, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, tant pour son compte que pour le compte de tiers, la prise à bail, la location de toutes propriétés immobilières avec ou sans promesse de vente, la gérance et l'administration ou l'exploitation de tous immeubles, ainsi que toutes opérations auxquelles les immeubles peuvent donner lieu.

Elle s'occupera aussi de la vente de maisons et de matériaux de construction en rapport avec l'activité principale.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société pourra de façon générale entreprendre toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet et qui seront de nature à en faciliter le développement.

La société peut également s'intéresser par voie d'apport, de cession ou de fusion à toutes autres sociétés ou entreprises similaires susceptibles de favoriser directement ou indirectement le développement des affaires.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du/des gérant(s), et en tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des Associés statuant à la majorité qualifiée prescrite à l'article 15 ci-après.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des associés statuant à la majorité qualifiée prescrite à l'article 15 ci-après.

Pendant un délai de trois mois, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, soit par un tiers agréé par eux (dont l'héritier), soit par la société elle-même.

Le prix de rachat des parts sociales se calcule par les soins de la gérance sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

S'il n'a pas été distribué de bénéfice, ou s'il n'intervient pas d'accord sur l'application des bases de rachat indiquées par l'alinéa précédent, le prix sera fixé, en cas de désaccord, par les tribunaux.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la société.

### Capital - Parts sociales

**Art. 8.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné par décision de l'Assemblée Générale des Associés statuant à la majorité qualifiée prescrite à l'article 15 ci-après.

Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou un acte sous seing privé.

Lorsque la société comporte plus d'un associé, les cessions ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été significées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.



## Gérance

**Art. 10.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, dont obligatoirement au moins un gérant technique dûment autorisé par le Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement à exercer les activités décrites dans l'objet social.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Chaque gérant technique aura individuellement et sous sa seule signature les pleins pouvoirs pour engager la Société pour tous actes, dans les limites fixées par son objet social ou par la loi.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 12.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 13.** En cas de gérance unique, les décisions du gérant seront consignées par écrit, déposées et publiées s'il échoit, et conservées au siège.

S'ils sont plusieurs, les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou courrier électronique un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

## Décisions des associés

**Art. 14.** Les décisions des associés sont prises en assemblées générales ordinaires ou extraordinaires.

Les associés se réuniront en assemblée générale ordinaire au moins une fois par an, sur convocation de la gérance, aux fins notamment de délibérer et statuer sur l'affectation des résultats de l'exercice.

**Art. 15.** Pour toutes assemblées générales, tant ordinaires qu'extraordinaires, les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises comme suit:

- quorum de présence: devront être présents ou représentés les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettres recommandées (pour se tenir endéans le mois).

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées quelle que soit la portion du capital représenté.

- quorum de vote: les décisions seront prises à la majorité des trois-quarts des voix admises au vote.

Toutefois, les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la société.

En outre, dans aucun cas la majorité ne peut obliger un des associés à augmenter sa part sociale.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

## Exercice social - Comptes annuels

**Art. 16.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 17.** Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata de leur participation dans le capital de la Société.

### **Loi applicable**

**Art. 21.** Les lois mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2015.

### *Souscription - Libération*

Les 100 parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites comme suit:

Associés	Parts sociales
1) M. Paul Schaus, préqualifié: . . . . .	10
2) M. Claude Schaus, préqualifié: . . . . .	10
3) M. Romain Kill, préqualifié: . . . . .	10
4) M. Jean-Luc Santinelli, préqualifié: . . . . .	10
5) ELETTRA S.A., préqualifiée: . . . . .	10
6) SCHAUS DEVELOPPEMENTS ET PROMOTIONS S.A., préqualifiée . . . . .	50
Total: . . . . .	100

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants, qualifiés ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée avec pouvoir de signature individuel:
  - Monsieur Romain Kill, préqualifié.
2. Le siège social de la Société est établi à L-1420 Luxembourg, 124, Avenue Gaston Diderich.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Kill, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 16 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/18616. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur* (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande à la société prénommée.

Luxembourg, le 19 juin 2015.

Référence de publication: 2015097039/197.

(150107652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2015.

**PARS Aspire Fund, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 132.837.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first of May.

Before Maître Hellinckx Henri, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of PARS Aspire Fund (hereafter referred to as the "Company"), a Société à responsabilité limitée, qualifying as a Société d'Investissement à Capital Variable- Fonds d'Investissement Spécialisé, established at 49, Avenue J.F. Kennedy, L - 1885 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 132.837, incorporated by deed of Maître Joëlle Baden, notary, on October 5, 2007, published in the Luxembourg Recueil des Sociétés et Associations (Memorial C) on November 14, 2007, under number 2591, on page 124323.

The Sole Shareholder is here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder has declared and requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II.- That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

1. Decision to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation with immediate effect,
2. Decision to appoint Alter Domus Liquidation Services S.à.r.l. a Luxembourg private limited liability company with registered office at 5, rue Guillaume Kroll in L-1882 Luxembourg as liquidator of the Company, represented by Mrs Delphine André and Frank Przygodda, acting individually, and determination of its powers and remuneration, and
3. Authorisation to proceed with the distribution in cash of the liquidation proceeds.

III. The Sole Shareholder passes the following resolutions:

*First resolution:*

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation).

*Second resolution:*

The Sole Shareholder resolves to appoint Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, represented by Mrs Delphine André and Frank Przygodda, acting individually, to act as liquidator of the Company (the "Liquidator") subject to the approval of the Liquidator by the Commission de Surveillance du Secteur Financier (the "CSSF") and with effect as from the date of the CSSF approval of the Liquidator.

The Sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law").

The Sole Shareholder further resolves that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds to the Sole Shareholder of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

*Third resolution:*

The Sole Shareholder resolves to grant authorisation to the Liquidator to proceed with the distribution in cash of the liquidation proceeds.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, whom is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed this original deed with us, the notary.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 28 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/16483. Reçu douze euros (12.- EUR).

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 juin 2015.

Référence de publication: 2015092455/61.

(150103489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

**R Wealth Management SICAV SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1748 Senningerberg, 6, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 173.853.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first of May,

Before Maître Henri Hellinckx, Notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of "R Wealth Management SICAV SIF", a "société anonyme" qualifying as an investment company with variable share capital - specialized investment fund, having its registered office at 6, Rue Lou Hemmer L-1748 Senningerberg, incorporated by deed enacted on 20 December 2012, published in the Memorial C number 141 on 21 January 2013, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B number 173.853.

The meeting is opened with Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, in the chair,

Solange Wolter, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, is appointed secretary.

The meeting appoints as scrutineer Véronique Krawczyk, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman then declared and requested the notary to declare the following:

I.- That all the shares being registered shares, the present extraordinary general meeting has been convened by notices containing the agenda sent to all the shareholders on 8<sup>th</sup> May 2015.

II.- That the shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be enclosed to this document to be filed with the registration authorities.

III.- That it appears from the attendance list, that out of fifty-nine millions eight hundred eighty-three thousand three hundred eighty point thirty-three shares (59,883,380.33) in circulation, thirty-two millions seven hundred sixteen thousand two hundred eighty-one (32,716,281) shares are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting can validly decide on the item of the agenda.

IV.- That the agenda of the present meeting is the following:

1. Conformity of the articles of incorporation with the law of 12 July 2013 on alternative investment fund managers.
2. Miscellaneous.

After deliberation, the meeting unanimously took the following sole resolution:

*Sole resolution:*

The meeting decides to conform the Articles of Incorporation with the law of 12 July 2013 on alternative investment fund managers and, as a consequence, amend the following articles to read as follows:

Preliminary Title - Définitions, second (2<sup>nd</sup>) definition: "AIFM: an alternative investment fund manager";

Preliminary Title - Définitions, third (3<sup>rd</sup>) definition: “AIFM Directive: the European Directive 2011/61/EU on alternative investment fund managers and amending Directives 2003/41/EC and 2009/65/EC and Regulations (EC) No 1060/2009 and (EU) No 1095/2010”;

Preliminary Title - Définitions, fourth (4<sup>th</sup>) definition: “AIFM Law: the Luxembourg law dated 12 July 2013 implementing the AIFM Directive”;

Preliminary Title - Définitions, eleventh (11<sup>th</sup>) definition: “Depositary: a bank or savings institution which satisfies the requirements of the SIF Law;”

**Art. 4.2.** “The Fund may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted under the SIF Law and the AIFM Law”.

**Art. 13.5.3.** “all accrued or payable expenses (including administrative expenses, advisory and management fees, including incentive fees, depositary fees, and corporate agents' fees);”

**Art. 13.6.** “In determining the amount of such liabilities the Board shall take into account all expenses payable by the Fund which shall include formation expenses, fees payable to its investment managers or investment advisors, including performance related fees, fees, expenses, disbursements and out-of-pocket expenses payable to its accountants, depositary and its correspondents (...)”

**Art. 14.3.8.** “if the Board reasonably deems it necessary to do so to comply with anti-money laundering and other similar laws and regulations applicable to the Fund, the depositary bank, any of its agents or any of the Fund's service providers;”

**Art. 15. New fifth (5<sup>th</sup>) paragraph.** “The risk and portfolio management of the Fund shall be performed by a registered or authorised AIFM. The AIFM may be established (i) in Luxembourg, (ii) in another Member State of the European Union or (iii) subject to article 66 (3) of the AIFM Directive, in a third country authorised under the AIFM Directive.

“ **Art. 20. Delegation of Powers.**

20.1. The Board may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Fund or any Sub-Fund, including the right to act as an authorised signatory for the Fund or any Sub-Fund, in the frame of the daily management and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate purpose to one or several Persons, which need not to be members of the Board.

20.2. The AIFM may delegate one or more of its duties on its behalf to third parties, provided that such delegation complies with the conditions of article 18 of the AIFM Law if the AIFM is established in Luxembourg, or those of article 20 of the AIFM Directive if the AIFM is established in another Member State of the European Union or in a third country in the meaning of the AIFM Directive.

20.3. The Board may create from time to time one or several committees composed of Board members and/or external Persons and to which it may delegate powers and roles as appropriate.”

“ **Art. 22. Depositary.**

22.1 The Fund shall enter into a depositary agreement with a Depositary who will assume towards the Fund and its Shareholders the responsibilities provided by Part II of the SIF Law and the AIFM Law. The fees payable to the Depositary will be determined in the depositary agreement.

22.2 In the event of the Depositary desiring to retire, the Board shall within two months appoint another financial institution to act as depositary. Until it is replaced, the Depositary shall take all necessary steps for the good preservation of the investors' interests.”

“ **Art. 23. Conflicts of Interest.**

23.1. No contract or other transaction between the Fund and any other Person shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Fund is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any Director or officer of the Fund who serves as a director, officer or employee of any Person, with which the Fund shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other Person be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

23.2. In the event that any Director or officer of the Fund may have in any transaction of the Fund an interest different to the interests of the Fund, such Director or officer shall make known to the Board such conflict of interests and shall not consider or vote on any such transaction and such transaction, and such Director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding General Meeting.

23.3. The conflict of interests referred to in the preceding paragraph, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving the investment manager, the depositary, the administrator, the distributors as well as any Person as may from time to time be determined by the Board on its discretion”.

The following articles are renumbered.

**Art. 39.3.** “All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Companies Law, the SIF Law and the AIFM Law”.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the meeting, the members of the board of the meeting, all of whom are known to the notary by their names, family names, civil status and residences, signed together with us, the notary, the pre-sent original deed, no shareholder expressing the wish to sign.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER, V. KRAWCZYK et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 28 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/16479. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 juin 2015.

Référence de publication: 2015096989/105.

(150107148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2015.

---

**Rems Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2355 Luxembourg, 10, rue du Puits.

R.C.S. Luxembourg B 197.714.

—  
STATUTS

L'an deux mille quinze.

Le huit juin

Pardevant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU

1.- Monsieur Munir RAMDEDOVIC, ingénieur en technologie, né à Lagatore (Monténégro), le 10 juin 1967, demeurant à L-4930 Bascharage, 180, boulevard J-F Kennedy

2.- Monsieur José Manuel COSCURÃO, entrepreneur, né à Salvaterra de Magos (Portugal) le 03 mai 1962, demeurant à L-4394 Pontpierre, 18, rue de l'Ecole.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de:  
REMS CONSTRUCTIONS S. à r.l.

**Art. 2.** La société a pour objet:

- l'activité d'une entreprise de construction et de génie civil, carreleur-marbriertailleur de pierres, peintre-plafonneur-façadier, entreprise de couverture, de ferblanterie et de charpente, l'entreprise d'installation de chauffage-sanitaire, de plomberie, de ventilation, de climatisation et solaires, dépannage, l'entretien, la réparation, l'aménagement de chauffage-sanitaire, l'étude et le conseil technique, l'entreprise de jardinage, de paysagiste, confectionneur de chapes, monteur d'échafaudages, nettoyeur de bâtiments et de monuments, décorateur d'intérieur, entreprise de terrassements, d'excavation, de canalisation, d'asphaltage, de bitumage, poseur de jointements, ferrailleur pour béton armé, de pose de portes et fenêtres, montage d'immeubles préfabriqués, promoteur immobilier, agence immobilière,

- l'exploitation d'un commerce avec importation et exportation de biens et de prestations de services ainsi que l'achat et la vente de toutes marchandises,

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la résiliation et le développement.

**Art. 3.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

**Art. 4.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,-) chacune.

**Art. 5.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 6.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

**Art. 7.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.



**Art. 8.** Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

**Art. 9.** Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droits et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 11.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

**Art. 12.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2015.

#### *Souscription*

Le capital a été souscrit comme suit:

1.- Monsieur Munir RAMDEDOVIC, prénommé, CINQUANTE PARTS SOCIALES .....	50
2.- Monsieur José Manuel COSCURÃO, prénommée, CINQUANTE PARTS SOCIALES .....	50
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES .....	100

Les associés reconnaissent que le capital de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,-) a été intégralement libéré par un apport en nature de machines, tels qu'énumérés sur une liste, laquelle liste après avoir été signé «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte, avec lequel il sera formalisé de sorte que le montant de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,-€) se trouve dès à présent à libre disposition de la société.

#### *Frais*

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à MILLE EUROS (1.000.-€)

#### *Décisions*

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les décisions suivantes:

I.- Est nommé gérant technique de la société:

Monsieur Luis Pedro VASCONCELOS FERREIRA ANTONIO, maçon, né à Arouca, Portugal, le 29 juin 1974, demeurant à L-4050 Esch/Alzette, 45, rue du Canal.

II.- Est nommé gérant administratif de la société:

Monsieur José Manuel COSCURÃO, prénommé.

III.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

IV.- Le siège social de la société se trouve à L-2355 Luxembourg, 10, rue du Puits.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Ramdedovic, Coscurao, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à ESCH/ALZETTE Actes Civils, le 09 juin 2015. Relation: EAC/2015/13032. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff.* (signé): Monique Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 juin 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015095566/87.

(150105102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

**Taxi Transportes Da Silva "O Carriço", Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8476 Steinfort, 16, rue Steinfort.

R.C.S. Luxembourg B 53.187.

L'an deux mille quinze, le deux juin.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

## A COMPARU:

Monsieur Armando MARQUES DA SILVA, chauffeur professionnel, né à Carrico, Pombal (Portugal), le 2 avril 1974, demeurant à L-8476 Eischen, 16, rue de Steinfort, ici représenté par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, ayant son domicile professionnel à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Laquelle personne comparante a, par son mandataire, requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée Taxi Transportes Da Silva "O Carriço", ayant son siège social à L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 53.187, a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 6 décembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 77 du 13 février 1995.

- Que la personne comparante est la seule et unique associée de ladite société et qu'elle s'est réunie en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social vers L-8476 Eischen, 16, rue de Steinfort, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. (1<sup>er</sup> alinéa).** Le siège social est établi dans la Commune de Hobscheid"

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale constate que l'adresse de l'Associé et Gérant Monsieur Armando MARQUES DA SILVA, pré-qualifié est actuellement L-8476 Eischen, 16, rue de Steinfort.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des cent (100) et constate que le capital social fixé actuellement à LUF 1'000'000 (un million de francs luxembourgeois) a été converti en EUR 24.789,35- (vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-neuf euros et trente-cinq cents) au cours de LUF 40,3399 = EUR 1 et d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 210,65 (deux cent dix euros et soixante-cinq cents) par versement en caisse de l'associé unique, pour le porter de son montant actuel à EUR 25'000 (vingt-cinq mille euros) sans création de nouvelles parts sociales et de fixer la valeur nominale à deux cent cinquante euros (EUR 250,-) par part sociale.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide en conséquence de ce qui précède de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 25'000 (vingt-cinq mille euros) représenté par 100 (cent) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de EUR 250,- (deux cent cinquante euros).

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.»

*Évaluation des frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de 900,- EURs.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 04 juin 2015. Relation GAC/2015/4709. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015092652/51.

(150103478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.